

DEPARTEMENT

HERAULT

Date : 04-12-2025

Numéro : 2024-12-04/07

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST  
34400

Séance du 4 décembre 2025

**L'an** Deux-mille-vingt-cinq

et le 04 décembre

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

**le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves QUESADA, maire.**

**Présents :** M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, MAY Carine, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, OLIVIER Véronique, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, TOSCANO Florence

**Procurations :** M. TAURELLE Vincent à M. QUESADA Yves, M. LA BELLA Michel à M. NOYE Michel, Mme ROUS Claudie à Mme OLIVIER Véronique

**Absents :** M. BERTELOOT Georges, Mme BERNY Hélène

**Secrétaire de séance :** Mme OLIVIER Véronique

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation

10/11/2025

**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ET  
TECHNIQUE AVEC LUNEL AGGLO POUR LA  
CONSTITUTION D'UN FONDS PLAN DE CORPS DE RUE  
SIMPLIFIE (PCRS)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2018 relatif au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de Lunel Agglo du 6 janvier 2025 autorisant la signature de la convention de partenariat avec le Département de l'Hérault, l'IGN et OPenIG pour la réalisation du PCRS ;

**Vu** le projet de convention de partenariat financier et technique entre Lunel Agglo et les communes du territoire, annexé au présent dossier.

Monsieur le Maire expose que la réforme « anti-endommagement des réseaux » impose aux maîtres d'ouvrage de disposer, avant le 1er janvier 2026, d'un fond topographique unique permettant une localisation précise des réseaux enterrés, conformément au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Il indique que le Département de l'Hérault, l'IGN et l'association OPenIG ont entrepris la réalisation de la base socle image PCRS pour l'ensemble du territoire départemental et que Lunel Agglo s'est associée à cette démarche par une convention de coopération public-public adoptée le 6 janvier 2025.

Afin de permettre aux communes membres de remplir leurs obligations réglementaires et d'accéder aux données PCRS, Lunel Agglo propose une convention de partenariat financier et technique précisant les modalités techniques et financières de mise à disposition.

Le coût total de la démarche portée par l'Agglomération s'élève à 9 200 € TTC.

Lunel Agglo prend en charge 20 % de cette somme en tant que gestionnaire de réseaux, soit 1 840 €, et les 80 % restants, soit 7 360 €, sont répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

La participation financière de la commune de Saint-Just s'établit ainsi à 466 €.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :**

- **D'approuver la signature de la convention de partenariat financier et technique avec Lunel Agglo relative à la constitution du fonds PCRS, selon la répartition financière exposée ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.**

**Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Yves QUESADA,**

